

Mme le Président: Oui.

M. Shields: Je vous remercie. Étant un nouveau député, il y a encore des mots qui me viennent spontanément à l'esprit. Ce sont des mots que je voudrais employer mais que je ne puis. Peut-être que l'expression «relié à la vérité» conviendrait davantage. Quoi qu'il en soit il me semble que le député cite constamment de façon erronée des députés afin de satisfaire en lui-même ce qui semble être un amour propre bien mal assuré.

Je demande donc respectueusement à Votre Honneur d'inviter ce député malavisé à retirer ses propos et à présenter des excuses.

Mme le Président: Le député répond de toute évidence à l'invitation de l'autre député qui lui a demandé de discuter avec lui de certaines anomalies qu'il a remarquées dans quelques-unes de ses déclarations. C'est de toute évidence une forme de débat. Parce qu'il a invoqué ses privilèges j'ai dû écouter le député. Je crois qu'il a fait valoir son argument mais il n'y a pas vraiment là matière à question de privilège.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. OUELLET—CORRECTION APPORTÉE À UNE RÉPONSE FAITE À LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, on m'informe qu'en réponse à une question d'un député pendant la période des questions orales, et au moment où j'annonçais l'émission d'un timbre en l'honneur du très honorable Jules Léger, j'aurais par inadvertance parlé du mois de mars, alors que je voulais parler du mois d'octobre. Je veux faire apporter cette correction au compte rendu officiel des *Débats* pour qu'il soit bien clair que ce timbre sera émis le 5 octobre 1981.

* * *

[Traduction]

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

M. LEWIS—LES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU HANSARD

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'ai fait apporter aujourd'hui une rectification au hansard, et je dois dire que c'est à contrecœur que j'ai accaparé le temps de la Chambre à cette fin. Je me demande s'il n'y aurait pas un autre moyen pour les députés de communiquer avec le personnel du hansard pour ce faire. Je crois qu'il suffirait que le personnel du hansard nous donne l'assurance qu'il publiera un erratum dans le compte rendu du lendemain. Je me demande si l'on y a déjà songé.

Mme le Président: Il existe des dispositions dans ce sens. Un député peut communiquer directement avec le personnel du greffier et lui préciser la rectification qu'il souhaite faire apporter au hansard. Et on s'en occupe. Des députés prennent

Questions au Feuilleton

également la parole à la Chambre à cette fin de temps à autre, mais on éviterait des pertes de temps si les députés remettaient directement au personnel du greffier le texte des rectifications qu'ils veulent faire apporter au hansard.

• (1530)

M. Lewis: Je voudrais savoir, madame le Président, si l'on communique ensuite avec le député pour lui dire que l'on a pris note de sa demande et que la correction sera faite. Est-ce ainsi que l'on procède?

Mme le Président: Si un député dit à l'un des adjoints du greffier qu'à son avis, le compte rendu ne reproduit pas fidèlement ce qu'il a dit, le personnel du greffier le croit sur parole et le député peut compter que la rectification sera faite. On ne doute jamais de la parole d'un député.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. EVANS—PRÉAVIS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, durant la période des questions, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a fait certaines observations que j'aimerais avoir le loisir de vérifier au hansard pour m'assurer que je les ai bien comprises, et j'aimerais par la présente me réserver le droit de soulever la question de privilège à ce sujet.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 227, 785, 863, 1561, 1564, 1565 et 1578.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LE PROGRAMME D'AIDE AUX CONSTRUCTEURS DE NAVIRES

Question n° 227—**M. Herbert:**

1. Pour les années financières a) 1974-1975, b) 1975-1976, c) 1976-1977, d) 1977-1978 et dans le cadre du Programme d'aide aux constructeurs de navires (SIAP) ou de tout programme ultérieur exécuté en vertu du Programme d'expansion des entreprises (EDP) du ministère de l'Industrie et du Commerce, quels étaient le nombre et la valeur totale des contrats (i) entre \$1,000 et \$20,000 (ii) entre \$20,001 et \$100,000 (iii) entre \$100,001 et \$400,000 (iv) entre \$400,001 et \$1,000,000 (v) de \$1,000,001 ou plus (vi) au total?

2. Pour ces mêmes années et par province et territoire, à combien s'élèvent les subventions et contributions consenties par le ministère dans le cadre de ce programme?